



Le service de restauration et d'hébergement est ouvert du Lundi matin au vendredi midi inclus.  
L'équipe de restauration a mis en place la loi égalim dans ses menus. Vous trouverez :

- ✓ Un menu végétarien par semaine
- ✓ Une partie de notre approvisionnement se fait auprès de producteurs locaux et/ou bio
- ✓ Une cuisine équilibrée (les menus sont à la disposition des familles sur l'espace numérique de travail du Lycée).



*Vous êtes producteur local et/ou bio ? N'hésitez pas à nous contacter et à nous présenter vos produits !*

## LES PRESTATIONS

Statut		REPAS																					
		Lundi				Mardi				Mercredi				Jeudi				Vendredi					
		Pt Déj	Déj	Gouter	Din	Pt Déj	Déj	Gouter	Din	Pt Déj	Déj	Gouter	Din	Pt Déj	Déj	Gouter	Din	Pt Déj	Déj	Gouter	Din		
Externe	<b>TICKET</b>	-	O	-	O	O	O	-	O	O	O	-	O	O	O	-	O	O	O	-	O	Inscription d'office	
		-	O	-	O	O	O	-	O	O	O	-	O	O	O	-	O	O	O	-	O		
	Forfait 3 jours	-	X	-	O	O	X	-	O	O	X	-	O	O	X	-	O	O	X	-	O	Au choix : les jours choisis devront être définis au moment de l'adhésion à ce forfait.	
	Forfait 4 jours	-	X	-	O	O	X	-	O	O	X	-	O	O	X	-	O	O	X	-	O		
Forfait 5 jours	-	●	-	O	O	●	-	O	O	●	-	O	O	●	-	O	O	●	-	O			
Interne		-	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	-	-	

O : à la carte  
● : compris dans le tarif  
X : jours au choix selon le nombre choisi dans le forfait (3 jours ou 4 jours)

Les familles ont toute liberté de choisir l'une ou l'autre des formules proposées ; cet engagement vaut pour l'année scolaire sauf situation exceptionnelle.  
Si vous choisissez d'inscrire votre enfant demi-pensionnaire, seule la possibilité de « demi-pensionnaire au ticket » vous sera offerte lors de l'inscription dématérialisée. Pour toute inscription au forfait, votre demande devra être faite auprès du service Intendance avant le 20 septembre 2021. Des modifications pourront intervenir durant le mois de Septembre.  
Les factures seront adressées à la personne se déclarant comme responsable légal financier.

## LES TARIFS & MOYENS DE REGLEMENT

(tarifs valables jusqu'au 31 Décembre 2020)

Statut		Tarifs				Remise d'ordre *	Moyens de règlement					
		Petit Déjeuner	Déjeuner Diner	Tarif année 2021	Tarif Septembre / Décembre 2021		Chèque	Espèces	Prélèvement Mensuel**	CB	Virement bancaire	Nouveau ! Télépaiement
Externe		1.60€	4.40€				X	X			X	X
Demi-pensionnaire	Ticket	1.60€	4.40€				X	X			X	X
	Forfaits 3 jours	1.60€		410.00€	160.00€	X	X	X	X		X	X
	Forfaits 4 jours	1.60€		498.00€	194.00€	X	X	X	X		X	X
	Forfaits 5 jours	1.60€		585.00€	227.50€	X	X	X	X		X	X
Interne				1 582.00€	616.00€	X	X	X	X		X	X

\* La réglementation des remises sur les forfaits trimestriels sont définis dans le règlement du service de restauration et d'hébergement.

\*\* Le prélèvement automatique se fera sur demande et sera établi au 5 du mois d'Octobre au mois de Juin.

En cas de problème financier, des aides peuvent être allouées sur demande.  
Merci de prendre contact avec madame l'Assistante Sociale pour tous renseignements ou le service Intendance.

## Ticket ou Forfait Comment faire le meilleur choix ?

Chaque année, l'expérience nous démontre que de nombreux lycéens, bien qu'inscrits au forfait, déjeunent très régulièrement à l'extérieur du lycée, soit en regagnant leur domicile, soit parce qu'ils déjeunent dans un des nombreux points de restauration de la ville.

Ce nombre de repas pris à l'extérieur varie généralement autour de 2 repas par semaine. Il augmente si la météo est clémente.

Son coût pour les familles vient s'ajouter à celui du forfait, sans possibilité de remise.

Il se peut donc que le paiement au ticket soit finalement plus rentable pour les familles et moins contraignant pour votre enfant.

Parlez en avec lui et faites votre choix.

**Par défaut, tous les élèves qui déjeunent seront inscrits au ticket au 1<sup>er</sup> septembre. Le choix du forfait, irrévocable par contre, devra être effectué avant le 20 septembre.**



Chaque année la Région investit pour le confort de nos convives et du personnel en charge de la restauration et de l'hébergement.

La Région met en place également des aides financières pour les familles boursières et les familles ayant des difficultés financières afin de pouvoir offrir ces services au plus grand nombre de familles.

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>

LYCEE DES METIERS Louis DAVIER



Restauration et Hébergement



1. Le service de demi-pension  
(rez de chaussée, accessibilité handicapé)
2. Le service d'hébergement  
(1 chambre dédiée  
aux personnes à mobilité réduite)

B.P. 247 – Avenue Molière – 89306 JOIGNY Cedex  
Tél : 03 86 92 40 00 - Fax : 03 86 92 40 18  
0891199v@ac-dijon.fr